

Objectif 5 Conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur

Objectif 5 Conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur.

[...]

Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le cœur concourt à l'atteinte de cet objectif

Mesures	Conditions et spécificités d'application dans le cœur	Qui fait quoi ?
3.2.2. Contribuer à l'animation et à la gestion des sites Natura 2000	<p>Natura 2000 est l'un des outils d'accompagnement d'une gestion respectueuse des patrimoines et des ressources naturelles du cœur de parc.</p> <p>Lorsque le site est majoritairement situé dans le périmètre du cœur, l'établissement public du parc établit le document d'objectifs et en assure la mise en oeuvre. Le comité de pilotage est constitué du conseil d'administration de l'établissement public du parc. La validation scientifique est effectuée par le Conseil scientifique du parc (article L.414-2 du Code de l'environnement).</p> <p>Dans le cas du site du Fournel-les-Bans, la gestion est assurée par la commune de L'Argentière-la-Bessée.</p>	<p>Rôles de l'EPPNE : conseil aux usagers et sensibilisation ; partage d'information sur les enjeux patrimoniaux ; conventionnement et contractualisation des usages ; appuis technique/financier et ingénierie dans le montage de projets.</p> <p>Contributions attendues des communes : conformes aux engagements en aire d'adhésion, avec toutefois un niveau d'exigence accru.</p>

[...]

Page 110 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #1118

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2014-08-13 18:10